

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2008 à 10H

Présents : Mme GIOVANNINI Juliette, le Maire M. HUGUES Gilbert
 Mme ABADIA Carole M. KOPP Raphaël
 Mme BIONDO Emilie M. LAFOSSE Bernard
 Mme CLEMENT Catherine M. ONDULATI Stéphane
 M. GROGNARD Frédéric M. RUBINO Joseph

M. MOREAU est absent et a donné pouvoir à M. HUGUES.

Mme le Maire demande si le Conseil accepte de voter une délibération en fin de conseil qui n'était pas à l'ordre du jour. Il s'agit de compléter la délibération 07/03/2008 du 28 mars 2008 à la demande de la préfecture. Le Conseil accepte.

Il est procédé à la signature du Conseil précédent.

M. GROGNARD est désigné secrétaire de séance.

La première partie de ce conseil sera consacrée au vote du budget 2007 et du budget provisionnel 2008. Mme le Maire laisse donc la présidence à M. HUGUES, adjoint aux finances. Il est le rapporteur du budget.

BILAN FINANCIER DU MANDAT PRECEDENT par M. HUGUES

Comme ce budget conclut celui de la municipalité précédente, M. HUGUES fait un récapitulatif de la situation financière de la commune et des divers investissements effectués entre 2001 et 2007. Entre 2001 et 2007, le résultat en fin d'exercice est passé de 243.000 à 550.000 euros (argent disponible pour la commune au début de l'année suivante). En 2001, l'endettement était très important, avec une commune presque sous tutelle ; aujourd'hui, les finances sont saines, sans que la municipalité ait recours à une augmentation de la fiscalité ou à la vente de terrains.

Entretemps, la municipalité a investi 1.200.000 euros dans le budget de l'eau. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 700.000 euros. Tenant compte de la rétrocession de la T.V.A. (200.000 euros), seuls 300.000 euros sont restés à la charge des Caussolois (soit 25%). D'autre part, 900.000 euros ont été investis dans d'autres projets sur la commune (auberge, église,...) ; après subventions (466.000 euros) et rétrocession de TVA, 314.000 euros ont été financés par les impôts locaux.

Les recettes de l'eau sont passées de 34.000 (en 2001) à 48.000 euros (en 2007). Cette augmentation est principalement due à l'ouverture de compteurs supplémentaires.

Les recettes des impôts locaux ont peu évolué (de 70.000 à 80.000 euros) ; la variation n'est pas due à une augmentation du taux, mais bien aux nouvelles constructions et à la révision de la base de calcul de l'impôt pour mieux refléter la valeur des biens.

BILAN FINANCIER 2007 par M. HUGUES

Les dépenses effectives d'investissement en 2007 pour l'eau s'élèvent à 173.664 euros, principalement en contrôle de fuites et bouches à clés, remplacement de pompes, acompte pour le bassin et impluvium (100% de subventions obtenues par l'ONF) ; les recettes (241.088 euros) correspondent à des reports, des réserves et des subventions. Le résultat est donc positif : 67.424 euros.

Les dépenses effectives de fonctionnement pour l'eau s'élèvent à 20.793 euros (chllore, analyses pour le périmètre de protection des sources, quelques compteurs) et les recettes issues de la vente de l'eau à 48.203 euros ; en comptant le report et diverse prestations, les recettes se montent à 202.886 euros, ce qui donne un résultat positif de 182.093 euros, à reporter.

Les autres investissements communaux (église, voirie : chemin des glairettes, de Marcou, de Madeleine) s'élèvent à 146.742 euros. Si on y ajoute diverses charges (report de déficit, intérêts d'emprunt,...), on arrive à un total de dépenses de 215.726 euros. Tous les projets n'ont pu être réalisés car le maître d'œuvre est le SIVOM du Bar-sur-Loup qui est en sous-effectif, ce qui provoque des retards. Les recettes (réserves, subventions et remboursement de la TVA sur les travaux effectués il y a deux ans) s'élevant à 161.140 euros, le résultat pour ce poste est donc négatif (de 54,586 euros).

Les dépenses de fonctionnement de la commune s'élèvent à 166.647 euros, dont 56.296 euros de charges générales (EDF, téléphone, timbres, fournitures, carburant, déneigement, logiciels, subvention Comité des fêtes et associations, aux personnes âgées, transport des élèves,...), 91.243 euros de frais de personnel, 6.251 euros d'intérêts et 12.857 euros d'autres charges (subvention du comité des fêtes et charges SIVOM). Les coupes de bois (2.700 euros), pâturage (2.890), garderie (6.252), impôts locaux (78.144), droits de mutation (35.774) et autres apportent 147.682 euros de recettes. Les droits de mutation sont une source de revenus non négligeables. Les diverses dotations rapportent 134.287 euros et les loyers de l'auberge et de l'appartement 16.183 euros (à comparer aux 8.211 euros de 2001, avant remise à niveau des loyers). En tenant compte du report de l'année précédente de 219.764 euros, le total des recettes de fonctionnement atteint 521.899 euros. La balance du poste fonctionnement communal est donc positive (355,252 euros). 60.000 euros de cette balance seront transféré vers le poste investissement qui était en déficit.

Le budget de la commune est donc en positif de 550.183 euros. A comparer aux 243.149 euros de 2001. Entretemps, les dettes ont diminué et à peu près 100.000 euros de créances non recouvrables ont été passées en pertes et profits.

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENTS 2008 par M. HUGUES

Tous les investissements listés ci-dessous ne seront pas réalisés en 2008. Tous les dossiers ne pourront être amenés à terme avant la fin de l'année. Il n'est pas non plus souhaitable qu'ils soient tous effectués cette année ; ceci remettrait la commune dans une situation financière difficile. Tous les budgets mentionnés sont basés sur des devis obtenus, mais certains doivent encore faire l'objet d'appel d'offre.

Investissements pour l'eau :

- Le bassin Castel vient d'être entamé et sera terminé cette année. Tout compris, il reviendra à 218.000 euros, subventionnés à 78%, Après rétrocession de la TVA (dans deux ans), ces travaux couteront 43.673 euros à la commune (soit 20% du total).
- L'assainissement de l'auberge et des loisirs couterait 92.164 euros ; ces travaux sont nécessaires avant 2012. Néanmoins, il n'est pas certain qu'ils seront réalisés tels quels. Mme le Maire voudrait remplacer ce projet par un projet de station d'épuration souterraine au coin du pré des loisirs qui servirait pour l'auberge, les loisirs, la mairie, l'école, les appartements, peut-être le futur cœur de village, voire le quartier Saint-Lambert.
- La mise en place du périmètre de sécurité autour des sources (33.000 euros). Ce périmètre est subventionné à 87% sur base de ce budget, qui a été calculé en 2000. Ce budget sera certainement largement dépassé cette année, sans pour autant changer le montant de la subvention (dont le taux effectif sera donc inférieur au 87% prévus).
- L'assainissement du presbytère (en vue de sa location) se monte à 24.538 euros (78% de subvention).
- Le schéma directeur d'assainissement est en cours et donnera lieu à une enquête publique (18.897 euros, subventionné à hauteur de 76%).
- Le remplacement des tuyauteries en plomb des Glairettes (11.157 euros) est non subventionné car il s'agit d'un remplacement et non d'une liaison neuve.
- L'installation de la borne monétique pour la distribution d'eau coutera 11.157 euros (58% de subvention). Cette borne a pour objectif de contrôler la consommation d'eau et la sécuriser. En été, cela permettra de couper les bornes fontaines tout en permettant aux Caussois qui ne sont pas branchés au réseau d'en avoir de l'eau. La borne sera actionnée par une carte magnétique et la petite rétribution qui sera payée par mètre cube permettra une répartition plus juste des frais liés à l'eau entre les Caussois ; en effet, seul un tiers des habitants a pour le moment un compteur d'eau et paye donc l'intégralité des charges liées à l'eau sur Caussois.
- Déplacement de bornes à incendie mal placées (8.165 euros) ; géomètre (6.000 euros) et analyse dans les périmètres des sources (3.948 euros).

Potentiellement, la commune pourrait investir 495.501 euros sur l'eau, subventionnés en moyenne à 67%.

Investissements sur la commune :

- La rénovation du presbytère en vue de sa location est estimée à 150.000 euros. Le montage financier n'est pas encore finalisé, mais la commune devrait avoir recours à l'emprunt ; celui-ci est possible car les finances de la commune sont de nouveau saines et il sera remboursé par le loyer.
- L'extension du cimetière (30 nouveaux caveaux, des tombes en pleine terre, des emplacements pour les cendres) coutera 114.820 euros non subventionnables (3827 euros par caveau). Comme

pour le presbytère, la commune aura recours à l'emprunt qui sera compensé par le paiement des concessions. Actuellement, les concessions sont facturées 3000 euros. Il va falloir quasiment doubler ce tarif car la « comptabilité des cimetières » exige que les comptes soient mis à zéro : les investissements doivent obligatoirement être compensés par le prix des concessions.

- Investissements liés à la dotation cantonale (163.202 euros subventionnés à 60%).
- Renforcement de l'église en cours (83.471 euros subventionnés à 70%)
- Toiture de l'église (63.388 euros subventionnés à 78%)
- Façade sud de l'auberge et toilettes (62.832 euros subventionnés à 78%)
- Depuis la municipalité précédente, l'achat d'un véhicule neuf polyvalent pour remplacer la 504 et le Niva est planifié (35.000 euros subventionnés à 80% ; pas de subvention si en leasing). Ce remplacement sera effectué quand l'un des véhicules actuels ne sera plus aux normes, sera irréparable ou nécessitera de trop gros frais.
- A tout cela s'ajoutent des frais mobilier informatique, standard téléphonique, panneaux, école et autres.

Potentiellement, la commune pourrait investir 708.047 euros, subventionnés en moyenne à 51%.

Remarques sur le budget 2008

Pour mettre le budget à zéro comme nécessaire, on fait des réserves. Si tous ces investissements sont réalisés, les réserves de la commune seront divisées par deux en un an, ce qui n'est pas souhaitable.

Au cours de l'année 2008, M. HUGUES souhaite nettoyer le budget et mener une politique d'amortissement plus cohérente. Dans la conception du budget, il gonfle toujours les dépenses potentielles et réduit les recettes escomptées ; ça maintient une sécurité au budget.

Durant la municipalité précédente, aucun emprunt n'a été contracté et les dettes apurées. Il ne reste plus que 150.000 euros de capital à rembourser, ce qui rend le recours à l'emprunt plus facile et à de meilleures conditions. La commune n'utilisera l'emprunt que pour des investissements amenant des recettes pouvant payer cet emprunt (cimetière et presbytère).

Il reste des réserves pour des investissements imprévus, pour la jeunesse et pour faire appel à l'auberge pour créer un service de cantine scolaire qui sera financé à moitié par la commune et à moitié par les parents.

Les délibérations prévues à l'ordre du jour vont maintenant être prises. Pour le vote du budget communal 2007, Mme le Maire sort maintenant de la pièce.

01/04/2008 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET COMMUNAL

Le Conseil approuve le Compte Administratif 2007 du budget communal présenté par le rapporteur, fonctionnement (excédentaire de 355.250,81 euros) et investissement (déficitaire de 54.585,48 euros).

Vote OUI : 9 voix. ABSTENTION : 2 voix.

02/04/2008 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 : BUDGET COMMUNAL

Le conseil donne quitus à la trésorerie pour le budget communal 2007. Il déclare que le compte de gestion du budget communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote OUI : 9 voix. ABSTENTION : 2 voix.

03/04/2008 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2007

Afin de compenser le déficit de 54.585,48 euros du compte administratif d'investissement, le conseil décide d'y affecter 60.000 euros issus du compte de fonctionnement. On n'affecte pas plus car un versement en sens inverse ne peut pas se faire. Cette manœuvre est nécessaire pour pouvoir démarrer le budget 2008.

Vote OUI : 10 voix. ABSTENTION : 1 voix.

Mme le Maire revient dans la salle.

04/04/2008 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil approuve le budget général de la commune pour l'exercice 2008 présenté par le rapporteur qui s'équilibre comme suit : investissement : 651.424,04 euros ; fonctionnement : 623.665,81 euros.

Vote OUI : 11 voix.

05/04/2008 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil décide de ne pas modifier le taux des taxes communales :

- Taxe d'habitation : 18,00%
- Taxe foncière (bâti) : 13,02%
- Taxe foncière (non bâti) : 24,78%

M. HUGUES souligne que ces taux n'ont pas changé au cours de la dernière municipalité. Seule la base de calcul (valeur locative cadastrale) a été réévaluée grâce notamment au travail de la Commission Communale des Impôts Directs. Il rappelle qu'en cas d'anomalie en défaveur du contribuable, il peut aller au cadastre.

Vote OUI : 11 voix.

Pour le vote du budget de l'eau 2007, Mme le Maire sort de nouveau de la pièce.

06/04/2008 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET DE L'EAU

Le Conseil approuve le Compte Administratif 2007 du budget de l'eau présenté par le rapporteur, fonctionnement (excédentaire de 182.093,75 euros) et investissement (excédentaire de 67.423,38 euros).

Vote OUI : 9 voix. ABSTENTION : 2 voix.

07/04/2008 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 : BUDGET DE L'EAU

Le conseil donne quitus à la trésorerie pour le budget de l'eau 2007. Il déclare que le compte de gestion du budget de l'eau n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote OUI : 9 voix. ABSTENTION : 2 voix.

08/04/2008 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2007

Aucun transfert d'affectation n'est effectué pour le budget de l'eau.

Vote OUI : 10 voix. ABSTENTION : 1 voix.

Mme le Maire revient dans la salle.

09/04/2008 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DE L'EAU

Le Conseil approuve le budget de l'eau de la commune pour l'exercice 2008 présenté par le rapporteur qui s'équilibre comme suit : investissement : 537.814,38 euros ; fonctionnement : 252.403,75 euros.

Vote OUI : 11 voix.

M. HUGUES souligne le travail des employés communaux pour la constitution des budgets.

Mme le Maire reprend la présidence du conseil pour les délibérations suivantes.

10/04/2008 DELEGUE SUPPLEANT AU SDEG

Pour compléter la délibération 02/03/2008 du 28 mars, qui désignait le délégué de la commune au SDEG, il est demandé de choisir un suppléant. Mme le Maire propose de désigner M. LAFOSSE.

Vote OUI : 11 voix.

M. HUGUES rappelle le mode de fonctionnement du SDEG : celui-ci fait l'avance de la part communale et la refacture quelques années plus tard. Depuis 2001, 580.000 euros de part communale pour le renforcement des lignes ont été investis via le SDEG. Une petite partie seulement vient d'être refacturée à la commune. M. HUGUES demande que M. LAFOSSE se renseigne auprès du SDEG pour connaître l'échelonnement des factures afin de ne pas avoir de mauvaises surprises.

11/04/2008 ENTRETIEN DE LA FORÊT COMMUNALE PAR L'ONF

L'ONF a fourni un devis de 2000 euros H.T. pour l'éclaircissement de la forêt, la coupe de bois mort et la plantation de feuillus. Après subvention du Conseil Général, la part communale devrait être de 1000 euros H.T. Grâce à la vente du bois coupé, ce poste a amené des bénéfices de 500 euros en 2007.

Vote OUI : 11 voix

12/04/2008 CONVENTION DE PVR POUR LE PC LACOMBE

A l'occasion d'une nouvelle construction, les propriétaires doivent s'acquitter de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) suite à l'obtention du permis de construire. Celle-ci est proportionnelle à la surface de terrain située à l'intérieur de la zone PVR (les terrains ou parties de terrain éloignés des voies ne donnent pas lieu à cette taxe). C'est M. CHAMBARD qui a fixé la zone PVR et le taux dans le secteur des Claps :

0.93 euros/m². Le terrain de M. LACOMBE et Melle LEROY (2000m²) est situé intégralement dans la zone PVR. Le montant à acquitter sera donc 1860 euros en deux versements espacés de 6 mois. Le Conseil autorise Mme le Maire à signer la convention PVR avec M. LACOMBE et Melle LEROY à ces conditions.

Vote OUI : 11 voix

13/04/2008 CONVENTION DE PVR POUR LE PC FRANCONNARI

Le terrain de M. FRANCONNARI (2180m²) est situé intégralement dans la zone PVR. Le montant à acquitter sera donc 2027 euros en deux versements espacés de 6 mois. Le Conseil autorise Mme le Maire à signer la convention PVR avec M. FRANCONNARI à ces conditions.

Vote OUI : 11 voix

14/04/2008 DEROGATIONS SCOLAIRES 2008/2009

Mme le Maire propose de reconduire la délibération prise les années précédentes pour autoriser la signature de dérogations pour l'inscription d'enfants ayant 3 ans avant le 31/12/2008 en petite section de maternelle dans les communes avoisinantes. Les dérogations pour inscrire les enfants en crèche ne seront pas accordées. Les parents devront se tourner vers des assistantes maternelles.

Vote OUI : 11 voix

15/04/2008 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

La sous-préfecture estime que la délibération 07/03/2008 n'était pas assez précise dans la délégation au maire d'attributions du conseil municipal. La délibération actuelle énumère explicitement toutes les attributions transférables nommées dans l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Un plafond aux dépenses concernées est également fixé : 4000 euros. Au-delà, les dépenses concernées doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération et passer par la commission d'appels d'offres.

Vote OUI : 11 voix.

Cette délibération conclut les votes de cette réunion du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

- L'école va effectuer un déplacement à une journée sportive avec les autres écoles du Haut-Pays. Contrairement aux communes du canton de Saint-Auban, Caussols ne dispose pas d'un bus gratuit. La commune était prête à financer le déplacement, mais celui-ci va plutôt s'effectuer par co-voiturage. Le Conseil Général attribue une subvention de 20.000 euros par an au Réseau des Ecoles du Haut-Pays, mais celui-ci ne possédant pas de personnalité morale ne pouvait les encaisser. Suite à la constitution d'une association, cette subvention pourra désormais être encaissée et permettre des déplacements plus faciles pour l'école de Caussols dans le cadre du réseau.
- Les travaux de cerclage de l'église sont en cours.
- Le budget global pour les travaux du presbytère vient d'être évalué. Le recours à l'emprunt doit encore être précisé.
- Deux manifestations sportives vont se dérouler sur Caussols : l'Iron Man de Nice aura lieu le 22 juin. La RD12 sera fermée de 9h à 12h30. Mme le Maire demande que des bénévoles se postent le long du parcours : si ils voient ces bénévoles, les cyclistes ont tendance à jeter leurs déchets près d'eux ; s'ils ne voient personne, les déchets sont jetés n'importe où. Dans tous les cas, l'organisation a un bon service de nettoyage en fin de journée ; malgré tout, en cas de vent, il vaut mieux que les détritrus soient récoltés directement afin qu'ils ne s'envolent pas dans la nature. La deuxième manifestation est le Rallye Mouans-Sartoux Vintage qui aura lieu le 28 juin et occasionnera la fermeture des Claps à l'Est du Bois Béranger.
- Mme le Maire annonce le déplacement et l'ajout de panneaux d'information du village. Celui près de la cabine téléphonique est placé trop discrètement. Mme le Maire propose de le placer sur le parking d'en face. Elle suggère aussi d'en ajouter au bout du Bois Béranger et au Col de l'Ecre notamment. Ces panneaux seront confectionnés par la commune (Messieurs DORGE et GIOVANNINI), ce qui va fortement réduire les coûts. Mme le Maire va également proposer que les entreprises de la commune placent gratuitement des affiches sur ces panneaux.
- Il y a eu un feu sur la commune cette semaine. Mme ABADIA et M. RUBINO l'ont repéré à temps et ont permis l'intervention rapide des pompiers.
- Le 8 mai aura lieu la cérémonie au monument aux morts.
- Mme le Maire rappelle que, lorsqu'un permis de construire est délivré, il y a des prescriptions particulières apposées par la mairie, la DDE ou l'ABF. Il faut impérativement les lire attentivement afin de ne pas les enfreindre. Cette remarque est due à l'apparition d'un enrochement inesthétique au début du chemin des Claps : il s'agit d'un enrochement en gros blocs en front de propriété de

plus ou moins 2m50 de haut et d'un deuxième enrochement de 3m de haut en retrait. Sur le permis de construire correspondant était mentionné que les restanques ne pouvaient pas faire plus de 1m40 de haut ; la situation actuelle est donc en contradiction avec le permis de construire et la carte communale. Après discussion de Mme le Maire, M. Rubino et Mme Abadia avec les propriétaires, il apparaît que ceux-ci n'étaient pas conscients qu'ils contrevenaient à leur permis de construire. Mme le Maire leur a donc proposé de retirer au moins une rangée de blocs en front de propriétés et de faire un talus sur le bas afin que la hauteur de blocs visible ne dépasse pas 1m40 ; l'autre mur sera divisé en deux restanques. Les propriétaires ont accepté de bonne grâce d'effectuer ces modifications.

- Le prochain conseil aura lieu fin mai/début juin.
- M. Crespi demande ce qu'il advient des concessions du cimetière au bout de 30 ans. Mme le Maire répond que soit elles reviennent à la mairie, soit un héritier repaye pour 30 ans (la somme est moindre que le paiement de la concession initiale).
- M. Crespi demande quel est l'intérêt des nouveaux contrats d'eau. M. HUGUES répond qu'ils étaient indispensables pour remettre les contrats dans la légalité. Dans le cadre précédent, les abonnés achetaient leur compteur et puis payaient une location de ces compteurs, ce qui était à la limite de la légalité. Ca permet également de responsabiliser les Caussois toute l'année et d'éviter que certains remplissent leurs citernes le 30 avril. M. HUGUES explique que les recettes communales vont peu changer et que des simulations ont été effectuées pour tous les consommateurs : les factures varient peu également, sauf pour les professionnels. M. CRESPI regrette que les résidents Caussois vont payer une facture plus lourde en hiver, alors qu'il n'y a pas de problème d'eau et que les résidents secondaires soient peu pénalisés alors qu'ils viennent en été quand la situation de l'eau est plus tendue.
- M. CRESPI regrette également l'instauration future d'une taxe d'assainissement alors que tous les frais d'assainissement sont à la charge des particuliers (fosse septique, vidange). Mme le Maire indique que cette taxe a pour rôle de payer les frais de contrôle des installations par le SPANC. Toutes les fosses septiques devront être mises aux normes d'ici 2012. Pour l'installation d'une nouvelle fosse, EDANC va devoir faire une étude géologique avant l'installation et des contrôles doivent être effectués en cours et à la fin des travaux. Mme le Maire estime le tout à 15.000-20.000 euros pour une installation particulière.
- M. Perdriaud demande s'il est possible de consulter de vieilles planches cadastrales. Mme le Maire n'y voit pas d'inconvénient.
- M. Perdriaud félicite la municipalité pour l'instauration de la borne monétique, qui va permettre une meilleure égalité entre les Caussois.

Le Conseil se termine à 12h10.